



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/611
8 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Points 63 b), 66 d) et 66 e) de l'ordre du jour

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLOTURE DE LA DOUZIEME
SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : CAMPAGNE
MONDIALE POUR LE DESARMEMENT

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE :
CONSEIL CONSULTATIF POUR LES ETUDES SUR LE DESARMEMENT

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF POUR LES ETUDES SUR LE DESARMEMENT	3 - 26	3
A. Etudes des Nations Unies sur le désarmement	3 - 8	3
B. Exécution du programme d'activité de la Campagne mondiale pour le désarmement	9 - 19	4
C. Situation dans le domaine du désarmement	20 - 26	5
III. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF EN SA QUALITE DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT ...	27 - 44	7
A. Le poste de directeur de l'UNIDIR	27 - 29	7

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
B. Rapport sur les travaux de l'Institut	30 - 33	7
C. Projet de budget annuel pour 1988	34 - 42	8
D. Programme de travail pour 1988	43 - 44	10
IV. DIVERS	45 - 46	12

ANNEXE

Membres du Comité consultatif pour les études sur le désarmement	13
--	----

I. INTRODUCTION

1. Conformément à la section III de la résolution 37/99 K du 13 décembre 1982, les fonctions suivantes ont été confiées au Conseil consultatif pour les études sur le désarmement :

a) Conseiller le Secrétaire général sur divers aspects des études et de la recherche dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, effectuées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou d'institutions du système des Nations Unies, et notamment sur l'intégration d'un programme d'études de ce type dans un programme global de désarmement, lorsque ce dernier aura été élaboré;

b) Faire fonction de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR);

c) Conseiller le Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Campagne mondiale pour le désarmement;

d) Si le Secrétaire général en fait expressément la demande, lui fournir des conseils sur d'autres questions relevant du désarmement et de la limitation des armements.

Dans sa résolution 38/183 O du 20 décembre 1983, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, prié le Secrétaire général de présenter annuellement à l'Assemblée générale un rapport sur les travaux du Conseil consultatif.

2. Le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement a tenu ses seizième et dix-septième sessions à New York du 27 avril au 1er mai et du 21 au 25 septembre 1987 sous la présidence de M. Edgar Faure (France). On trouvera en annexe au présent rapport la liste des membres du Conseil.

II. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF POUR LES ETUDES SUR LE DESARMEMENT

A. Etudes des Nations Unies sur le désarmement

3. A ses seizième et dix-septième sessions, le Conseil a poursuivi l'examen de la question des études effectuées par l'Organisation des Nations Unies sur le désarmement.

4. Par sa résolution 40/152 K du 16 décembre 1985, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, prié le Secrétaire général d'inviter le Conseil à établir un rapport d'ensemble sur ces questions, qui lui serait présenté lors de sa quarante-deuxième session.

5. A la seizième session, les membres du Conseil se sont consacrés à la mise au point de ce rapport et ont approuvé un projet révisé. Le Secrétaire général a transmis ultérieurement le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sous la cote A/42/300.

6. A sa dix-septième session, le Conseil a été informé des progrès réalisés dans la réalisation des études en cours sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et sur les effets climatiques et physiques que pourrait avoir une guerre nucléaire. Ces deux études devraient être terminées au printemps de 1988.

7. Le Conseil a examiné en détail le thème de nouvelles études et recherches, notamment les différents moyens de réaliser ce travail qu'offraient l'UNIDIR et le Département des affaires de désarmement. Les membres ont échangé leurs vues sur d'éventuels domaines de travail et sur des thèmes d'études déterminés.

8. Un large consensus s'est dégagé en faveur de projets sur les thèmes suivants : étude sur les armes nucléaires tactiques; étude sur la sécurité dans le golfe Arabo-persique; étude de la sécurité des pays du tiers monde; historique des négociations sur la limitation des armes nucléaires. On s'est accordé à reconnaître que parmi ces quatre projets, le premier pourrait faire l'objet d'une étude de l'Organisation des Nations Unies réalisée par un groupe d'experts gouvernementaux, alors que les trois autres convenaient mieux à l'UNIDIR. Pour réaliser ces études, il faudrait réunir des fonds supplémentaires sous forme soit de contributions volontaires soit de crédits autorisés par l'Assemblée générale.

B. Exécution du programme d'activité de la Campagne mondiale pour le désarmement

9. Cette question a été examinée aux deux sessions.

10. A sa seizième session, M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, a rendu compte au Conseil des activités menées dans le cadre de la Campagne depuis septembre 1986. Lors de l'échange de vues, le Conseil a eu une réaction favorable et a souligné l'importance et l'intérêt de conférences et séminaires d'experts régionaux.

11. L'attention du Conseil a été appelée sur l'incidence que la crise financière de l'ONU avait eue sur la Campagne. Il devenait donc nécessaire de revoir et rationaliser les activités de la Campagne afin de s'orienter vers celles qui s'avéraient les plus efficaces. Le Conseil s'est inquiété du manque de fonds et a exprimé l'espoir que l'on trouverait le moyen de mobiliser de nouvelles ressources.

12. A sa seizième session également, le Conseil a été informé de l'état d'avancement du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, à Lomé, et des mesures prises pour établir un centre régional à Lima.

13. A la dix-septième session, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a passé en revue les activités menées dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement au cours des 12 mois écoulés. Le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme d'activité de la Campagne en 1987 (A/42/543).

14. Au cours de son exposé, le Secrétaire général adjoint a attiré l'attention sur les publications qui avaient été distribuées dans le monde entier en plusieurs langues et sur les conférences et réunions qui avaient été organisées sous l'égide de la Campagne en Chine, en Italie et en Union soviétique. Dernièrement, l'expérience avait montré que des réunions rassemblant peu de participants mais à un niveau élevé se prêtaient tout particulièrement à l'examen des questions de désarmement.

15. Une attention particulière avait été consacrée aux activités liées à la récente Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement à laquelle avaient participé un grand nombre d'organisations non gouvernementales.

16. Dans ses observations, le Secrétaire général adjoint a indiqué que la situation financière de la Campagne ne s'était pas améliorée l'année passée et qu'il faudrait en tenir compte lors de la planification d'activités futures. A cet égard, les activités des centres régionaux de Lomé et Lima dépendraient dans une large mesure des fonds disponibles.

17. A l'invitation du Conseil, des représentants du Comité spécial du désarmement des organisations non gouvernementales à Genève et du Comité spécial du désarmement des organisations non gouvernementales à New York ont pris la parole à la dix-septième session. Ils se sont déclarés satisfaits des facilités qui leur avaient été accordées à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, ainsi que des publications de la Campagne en général, tout en insistant pour que l'on ne prenne pas prétexte des difficultés financières pour abaisser leur qualité au détriment de leur appel populaire. Dans l'ensemble, la Campagne avait une fois de plus démontré sa vitalité et sa viabilité.

18. Les représentants des organisations non gouvernementales ont souligné l'importance d'une participation accrue aux phases de la planification, de l'exécution et du suivi de la Campagne. Les organisations non gouvernementales souhaitaient être plus étroitement associées aux préparatifs de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale.

19. A l'occasion de l'échange de vues, les membres du Conseil ont pris acte de la plus grande efficacité et diversité des activités de la Campagne et ont recommandé de faire davantage usage des moyens visuels pour informer et éduquer. On a fait ressortir l'importance de publier, dans les limites des fonds disponibles, les publications dans des langues autres que les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil a remercié les représentants pour leur contribution et les efforts constructifs déployés par les organisations non gouvernementales dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

C. Situation dans le domaine du désarmement

20. Soucieux d'encourager un échange de vues franc et ouvert sur ce point de l'ordre du jour, depuis quelques années le Conseil ne rend compte dans son rapport que des grandes lignes du débat.

21. A la seizième session, plusieurs membres du Conseil ont eu le sentiment que le monde était le théâtre d'une évolution politique. La possibilité d'un accord sur les armes nucléaires de portée intermédiaire, l'issue fructueuse de la Conférence de Stockholm en 1986 et les perspectives de conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques dans un avenir assez proche étaient des signes encourageants. D'autres, toutefois, ont souligné que la poursuite des conflits dans diverses régions du monde faisait obstacle au règlement de problèmes mondiaux dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

22. Toujours à la seizième session, les membres du Conseil ont reconnu que dans un monde caractérisé par l'interdépendance des nations, la sécurité de chaque Etat était liée à celle de tous les autres. On s'est également accordé à reconnaître que le problème de la vérification prenait une importance accrue. Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement en général, notamment en ce qui concerne l'application de mesures de vérification.

23. La dix-septième session a eu lieu deux semaines seulement après la clôture de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Elle suivait également immédiatement la publication du communiqué commun américano-soviétique sur l'accord de principe des deux gouvernements de conclure avant la fin de 1987 un traité relatif aux missiles de portée intermédiaire et de portée plus courte et sur leur décision d'engager des négociations globales progressives sur les essais nucléaires.

24. Le Conseil s'est félicité de l'accord de principe intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis en vue de la conclusion d'un traité d'élimination des missiles de portée intermédiaire et de portée plus courte.

25. Cet accord contribuerait dans une large mesure à stimuler des efforts résolus vers une réduction de 50 % des armes stratégiques des deux superpuissances. L'aboutissement heureux de négociations bilatérales sur les questions nucléaires et spatiales et l'accord de l'URSS et des Etats-Unis d'entamer des négociations globales progressives sur les essais nucléaires, plus un résultat positif des négociations multilatérales à la Conférence du désarmement sur les armes chimiques accompagné de progrès dans le domaine du désarmement classique, marqueraient une étape décisive sur la voie de la sécurité internationale.

26. Conscient des liens qui unissent de nombreux aspects du désarmement et compte tenu de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement au cours de laquelle le mécanisme du désarmement fera l'objet d'un examen, le Conseil s'est penché sur son propre rôle et ses méthodes de travail. Il a estimé qu'il serait utile que le Secrétaire général envisage d'élargir le rôle du Conseil de façon à lui permettre de fournir au Secrétaire général et par lui à l'Assemblée générale des avis sur tous les aspects du désarmement.

III. ACTIVITES DU CONSEIL CONSULTATIF EN SA QUALITE
DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DES
NATIONS UNIES POUR LA RECHERCHE SUR LE DESARMEMENT

A. Le poste de directeur de l'UNIDIR

27. Depuis la présentation du rapport précédent du Conseil fin septembre 1986 (A/41/666), la situation concernant l'absence du Directeur de l'UNIDIR, M. Liviu Bota, qui était décrite dans ce rapport, est demeurée inchangée. Le contrat de M. Bota comme directeur de l'Institut venant à expiration le 31 décembre 1986, le Secrétaire général a établi un nouveau contrat à son nom au même rang, de sorte que depuis le 1er janvier 1987 ce poste était vacant.

28. A sa seizième session, le Conseil a examiné à huis clos la question du poste de directeur. A l'issue d'une analyse approfondie de tous les aspects de la situation, il a décidé de recommander au Secrétaire général de nommer un directeur du 1er juillet 1987 au 31 décembre 1988 sur la base d'un contrat renouvelable. Le Conseil a recommandé la candidature de M. Jayantha Dhanapala. Dans sa lettre au Secrétaire général, le Président, exprimant le voeu de certains membres du Conseil, a formulé l'espoir que l'ancien directeur de l'UNIDIR puisse dès que possible être présent pour aider le Secrétaire général à transférer les pouvoirs au nouveau directeur de l'Institut avant la prochaine session du Conseil.

29. Le Secrétaire général a ultérieurement nommé M. Jayantha Dhanapala au poste de directeur. M. Dhanapala a assumé ses fonctions le 1er juillet 1987.

B. Rapport sur les travaux de l'Institut

30. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 i) de l'article IV du statut de l'Institut, le Directeur est tenu de présenter un rapport au Conseil sur les activités de l'Institut et l'exécution de son programme de travail, rapport qui doit être approuvé par le Conseil et présenté ensuite à l'Assemblée générale. A la dix-septième session, le Conseil a examiné le rapport du Directeur.

31. Le Directeur a fait savoir que, nonobstant les difficultés auxquelles s'est heurté l'Institut de septembre 1986 à septembre 1987, le personnel n'a épargné aucun effort pour réaliser le programme de travail. C'est ainsi qu'une conférence sur l'interaction entre les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement a été organisée avec succès à Baku (URSS) en juin et que les travaux de cette conférence paraîtront sous peu.

32. Le Directeur a fait savoir au Conseil qu'un certain nombre d'autres résultats de recherche avaient été ou seraient publiés prochainement, notamment le rapport d'une étude sur les perspectives et conséquences d'une course aux armements dans l'espace et les moyens de la prévenir. Le Groupe d'experts s'était réuni une dernière fois en septembre 1987 et le rapport était actuellement mis au point et devrait paraître en automne 1987.

33. A sa dix-septième session, le Conseil a approuvé le rapport du Directeur sur les travaux de l'Institut pour présentation à l'Assemblée générale (A/42/607).

/...

C. Projet de budget annuel pour 1988

34. A la seizième session, le Directeur adjoint a exposé au Conseil la situation financière critique de l'Institut. Au cours du débat, le Conseil a rappelé qu'en 1986 il avait décidé de recommander à l'Assemblée générale, compte tenu de la grave crise financière que connaissait l'Organisation des Nations Unies, que le montant de la subvention sollicitée au titre du budget ordinaire de l'Organisation devrait être de 98 500 dollars et non 162 200 dollars comme prévu à l'origine. On a aussi rappelé que, en faisant cette recommandation, le Conseil avait appelé l'attention sur le fait que ramener la subvention à ce montant placerait l'Institut devant de très sérieuses difficultés et compromettrait son avenir (A/41/666, par. 36).

35. Compte tenu de la situation financière critique qu'on venait de lui exposer, le Conseil, à sa seizième session, a décidé en principe de recommander de ramener la subvention en 1988 à un montant comparable à celui des années passées. Il a aussi recommandé que si le Secrétaire général acceptait la recommandation du Conseil de nommer un nouveau directeur à partir du 1er juillet 1987, ce dernier devrait entreprendre une dynamique campagne d'appels de fonds.

36. Pour son examen, à la dix-septième session, de la situation financière de l'Institut et du projet de budget annuel pour 1988, le Conseil était saisi d'un projet de programme de travail et d'un projet de budget établis par l'Institut et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

37. Le Conseil a été informé que, au 25 septembre 1987, les recettes assurées pour 1988 s'établissaient comme suit :

<u>Donateur</u>	<u>Montant en monnaie locale</u>	<u>Montant en dollars E.-U.</u>
Australie		13 300 <u>a/</u>
Canada	38 000 dollars canadiens	27 900 <u>a/</u>
France		210 000
Norvège		50 000
République fédérale d'Allemagne		5 000 <u>a/</u>
Suisse	50 000 francs suisses	<u>33 300</u> <u>b/</u>
	Total partiel	<u>339 500</u>

a/ Contributions reçues après le 1er octobre 1986 et prises en compte conformément au paragraphe 37 du document A/41/666.

b/ Sur la base d'un taux de change de 1 dollar = 1,50 franc suisse.

/...

38. En outre, la contribution de l'Union soviétique se montait à 200 000 roubles en monnaie non convertible, soit 315 500 dollars. Ainsi, le montant total des recettes assurées provenant de contributions volontaires pour 1988 se décomposerait comme suit :

	<u>Dollars</u>
Contributions en dollars	339 500
Contributions en monnaies non convertibles (roubles)	<u>315 500</u>
Total	<u>655 000</u>

39. Le Conseil a noté que le montant des recettes nettes que l'on pouvait prendre en considération aux fins du calcul d'une éventuelle subvention s'élevait à 339 500 dollars et que, par conséquent, le montant maximum de la subvention qui pourrait être sollicitée pour couvrir les traitements et dépenses du Directeur et du personnel de l'Institut, conformément aux dispositions du statut, serait de 169 700 dollars. Il ne faisait pas de doutes qu'en 1987, l'Institut avait continué de montrer l'intérêt qu'il présentait pour la communauté internationale dans le domaine du désarmement et sa capacité accrue de s'acquitter des tâches conférées par son statut et il était certain que, disposant des fonds nécessaires, l'Institut continuerait d'enregistrer des progrès en 1988. Le Conseil a donc recommandé une subvention imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation d'un montant de 169 700 dollars pour 1988.

40. Sous réserve de l'approbation de la subvention proposée par l'Assemblée générale, le montant total des recettes pour 1988 s'élèverait à 824 700 dollars, y compris la contribution soviétique de 200 000 roubles (équivalant à 315 500 dollars).

41. Le montant estimatif des dépenses se décompose comme suit :

	<u>Fonds d'affectation spéciale</u>		<u>Subvention</u>	<u>Total</u>
	<u>Monnaie convertible</u>	<u>Monnaie non convertible</u>		
	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)	(Dollars)
Personnel permanent de l'Institut	149 700	-	169 700	319 400
Frais de voyage du personnel	15 000	57 000	-	72 000
Groupes spéciaux d'experts	65 000	228 000	-	293 000
Services contractuels	70 000	30 500	-	100 500
Programme de bourses	20 000	-	-	20 000
Entretien du matériel de bureau	700	-	-	700
Remboursement des dépenses d'appui au programme	16 000	-	-	16 000
Contribution en vue de résorber le déficit	3 100	-	-	3 100
Total	<u>339 500</u>	<u>315 500</u>	<u>169 700</u>	<u>824 700</u>

42. Le projet de constitution d'une base de données sur le désarmement qui s'échelonne sur trois ans sera intégralement financé à l'aide du Fonds d'affectation spéciale du Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies, conformément à un accord conclu avec le Gouvernement japonais. En 1988, les dépenses à ce titre s'élèveront à 169 500 dollars et le coût total du projet pour les trois années à 585 300 dollars.

D. Programme de travail pour 1988

43. A sa dix-septième session, le Conseil a adopté le programme de travail suivant :

a) Sous-programme 1 : Constitution d'une base de données sur le désarmement

Projet d'une durée de trois ans en vue de créer une base de données informatisées à partir des documents de l'Organisation des Nations Unies, des déclarations des gouvernements, des archives parlementaires et des publications scientifiques portant sur certains aspects de la sécurité et du désarmement.

/...

b) Sous-programme 2 : Conceptions nationales de la sécurité

Poursuite dans un format plus étoffé de la série de monographies sur les conceptions nationales de la sécurité, notamment les conceptions du désarmement.

c) Sous-programme 3 : Bourses d'étude de l'Institut

Bourses de courte durée permettant à un petit nombre d'universitaires et de diplomates de pays en développement d'effectuer des recherches à l'Institut.

d) Sous-programme 4 : Désarmement classique en Europe

Deux rapports de recherche sont établis par l'Institut français des relations internationales (IFRI) et l'Institut des relations internationales de la République démocratique allemande. Des experts de diverses régions du monde participeront dans le cours du deuxième semestre de 1988 à une conférence sur "Le désarmement classique en Europe : options et perspectives" où seront examinées des vues très diverses sur cette question.

e) Sous-programme 5 : Désarmement et limitation des armements : perspectives à moyen terme

Etude des perspectives à moyen terme dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, examinant les principaux problèmes qui se posent, les mesures essentielles à prendre et les moyens à utiliser, l'objet visé étant de mieux définir les besoins en matière de recherche.

f) Sous-programme 6 : Maintien et développement de la coopération avec les instituts de recherche et entre ces instituts

Ce programme comprendra :

- i) La publication d'un bulletin de l'Institut : bulletin de liaison trimestriel destiné à développer et accentuer les contacts avec les instituts de recherche et les experts de diverses régions du monde;
- ii) Organisation d'un colloque de directeurs d'instituts de recherche sur le désarmement pour faire le point de la recherche en la matière, échanger des vues et examiner la contribution des instituts de recherche à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

g) Sous-programme 7 : La question de la vérification dans le désarmement multilatéral : point de vue soviétique

Analyse détaillée du point de vue d'un pays dans le cadre du débat qui se poursuit sur la question dans les tribunes de désarmement multilatéral.

h) Sous-programme 8 : Désarmement : problèmes relatifs à l'espace

Le Conseil, lors de sa session d'avril 1988, prendra une décision concernant la deuxième phase de ce projet après avoir examiné le rapport d'étude de la première phase.

/...

i) Sous-programme 9 : Mesures de confiance et de sécurité

Mesures de confiance et de sécurité : concepts et approches. Etude approfondie fondée sur une analyse comparée des diverses conceptions et approches.

j) Sous-programme 10 : Désarmement et développement

Dans ce contexte, le Conseil a souligné que l'Institut était bien placé pour s'occuper de certains aspects du Programme d'action relatif à la relation entre le désarmement et le développement, en particulier l'échange international de vues et de données d'expérience dans le domaine de la reconversion et la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'évolution des budgets militaires. Sous réserve des décisions que prendra l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session, l'Institut mettra au point un sous-programme consacré à la recherche sur l'exécution du Programme d'action du Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Le Conseil examinera ce sous-programme plus en détail à sa prochaine session en avril 1988.

k) Sous-programme 11 : Problèmes de la vérification

Un document de travail sera établi pour faciliter l'examen que le Conseil consacrera à cette question à sa session d'avril 1988.

44. Le Conseil a constaté que l'Institut et le Département des affaires de désarmement maintenaient toujours une coopération étroite en vue d'éviter un chevauchement des activités.

IV. DIVERS

45. Le Conseil a noté que ses deux prochaines sessions pour 1988 étaient prévues aux dates suivantes :

25-29 avril (New York)
26-30 septembre (New York)

46. Le Conseil a été informé des observations formulées par le Comité des conférences au paragraphe 42 du document A/42/32.

ANNEXE

Membres du Comité consultatif pour les études sur le désarmement

M. Oluyemi Adeniji
Ambassadeur
Ambassade du Nigéria
Paris (France)

M. Hadj Benabdelkader Azzout
Ambassadeur
Président de la Cour des comptes
Alger (Algérie)

M. Rolf Björnerstedt
Fondation Alva et Gunnar Myrdal
Stockholm (Suède)

M. James E. Dougherty
Département des sciences politiques
Université Saint-Joseph
Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique)

M. Omran El-Shafei
Ambassadeur
Ancien Vice-Ministre des affaires étrangères
Le Caire (Egypte)

M. Constantin Ene
Ambassadeur
Ministère des affaires étrangères
Bucarest (Roumanie)

M. Edgar Faure
Membre de l'Académie française
Sénateur
Paris (France)

M. Alfonso Garcia Robles
Ambassadeur
Représentant permanent du Mexique à la Conférence du désarmement
Genève

M. Ignac Golob
Ambassadeur
Secrétariat fédéral aux affaires étrangères
Belgrade (Yougoslavie)

M. A. C. S. Hameed
Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka

M. Ryukichi Imai
Ambassadeur
Ministère des affaires étrangères
Tokyo (Japon)

M. Bjorn Inge Kristvik
Directeur général
Ministère norvégien des affaires étrangères
Oslo (Norvège)

M. Carlos Lechuga Hevia
Ambassadeur
Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies
Genève

M. Liang Yufan
Ambassadeur
Ministère des affaires étrangères
Beijing (République populaire de Chine)

Sir Ronald Mason
Institut des sciences moléculaires
Université du Sussex
Brighton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. William Eteki Mboumoua
Ancien Ministre des affaires étrangères
Ministère des affaires étrangères
Yaoundé (Cameroun)

Pr Manfred Mueller
Institut de relations internationales
Académie des sciences politiques et des études juridiques
Potsdam (République démocratique allemande)

M. Carlos Ortiz de Rozas
Ambassadeur d'Argentine en France
Ambassade d'Argentine
Paris (France)

M. Maharajakrishna Rasgotra
Ancien Ministre des affaires étrangères du Gouvernement indien
New Delhi (Inde)

M. Friedrich Ruth
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade de la République fédérale d'Allemagne
Rome (Italie)

Mme Amada Segarra
Professeur invitée
Institut de diplomatie et des relations internationales
Guayaquil (Equateur)

M. Agha Shahi
Professeur émérite de relations internationales dans les universités du Pakistan
Pakistan

M. Tadeusz Strulak
Ambassadeur
Chef de la délégation polonaise aux négociations sur la réduction réciproque des
forces et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale
Vienne (Autriche)

M. Roland M. Timerbaev
Ambassadeur
Premier Représentant permanent adjoint de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

M. Jayantha Dhanapala, Directeur de l'UNIDIR, est membre de droit du Conseil
consultatif lorsque celui-ci fait fonction de Conseil d'administration de l'UNIDIR.
